



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN

34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : HAUTEVILLE-LOMPNES		Architecte-conseiller du CAUE : Sandrine HOUDIN		Date du conseil : 10/03/15	Visite sur place <input checked="" type="checkbox"/>
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES		
Communauté de communes	Implantation de 2 "chalets" bois, type HLL	AP	Mme & M. COUTTY, gérants du camping		
OBSERVATIONS			CROQUIS ÉVENTUEL		
<p>Le projet consiste en une implantation de deux "chalets" bois de type HLL dans le camping d'HAUTEVILLE-LOMPNES.</p> <p>Situation : Le camping 3 étoiles "Les 12 cols" se situe à flanc de colline, bénéficiant d'une vue remarquable sur le grand paysage.</p> <p>Implantation : Les deux "chalets" bois seront implantés en haut du terrain sur un emplacement prévu à cet effet (relié au réseau des eaux usées), sur les parcelles 30 et 31, à proximité des mobil-home implantés en 2009. Cette implantation a été réfléchié selon l'ensoleillement, la vue et l'intégration paysagère et signalétique du camping.</p> <p>Volumétrie & Matériaux : Chaque construction est un volume simple couvert par une toiture 2 pans, en bois non lasuré qui grisera naturellement avec le temps. L'architecture est plus recherchée qu'un simple mobil-home.</p> <p>--> Cependant, nous orientons le maître d'ouvrage à valoriser davantage le camping de grande qualité vers un dessin plus abouti dans la continuité de l'architecture des gîtes existants, dessinés par un architecte dans les années 1980, avec une toiture monopente. Ces gîtes sont très bien intégrés à l'aménagement d'ensemble réfléchi par un paysagiste. C'est dans ce contexte que nous recommandons de s'orienter vers un concepteur qui pourrait penser à une intégration plus qualitative, en relation avec les bâtiments déjà existants sur le site.</p> <p>Ainsi, les "chalets" choisis restent de type standard et ne valorisent pas suffisamment l'image qualitative de ce camping.</p> <p>Le camping est situé dans un secteur où la filière bois est bien présente. Dans ce cas, il serait exemplaire de construire ces HLL en bois local.</p> <p>Enfin, nous nous interrogeons sur l'accessibilité handicapés du projet.</p> <p>Ces recommandations sont données sous réserve d'application de la réglementation en vigueur</p> <p>--> <i>Le CAUE reste à la disposition de la Communauté de Communes pour poursuivre la réflexion.</i></p>			<p>Implantation des chalets bois sur les parcelles 30 et 31</p>		

Copie a été transmise à :

- Mairie de HAUTEVILLE
- D.D.T. antenne Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
- Pétitionnaire : contact@camping-les12cols.fr
- Communauté de communes du Plateau de Hauteville
- Conseil Général : angelique.rondot@cg01.fr

NB : Les conseils donnés par les architectes-conseillers du CAUE ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative, et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes et non au CAUE.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIN

34, rue Général Delestraint 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04 74 21 11 31 - Fax 04 74 21 98 41 - Email : contact@caue-ain.com

COMMUNE : HAUTEVILLE-LOMPNES		Architecte-conseiller du CAUE : Sandrine HOUDIN		Date du conseil : 10/03/15	Visite sur place <input checked="" type="checkbox"/>
NOM du PROPRIÉTAIRE	NATURE DU PROJET	AVANT-PROJET OU PERMIS DE CONSTRUIRE	PERSONNES RENCONTRÉES		
Communauté de communes	Implantation de 2 "chalets" bois, type HLL	AP	Mme & M. COUTTY, gérants du camping		



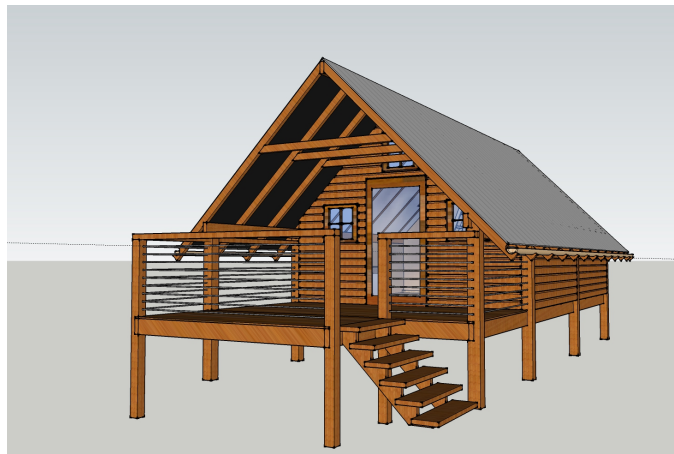
Gîtes existants en bois naturellement grisé avec toiture en bac acier gris anthracite.



Vue depuis l'entrée du camping. Intégration volumétrique du camping. "principe de Signalétique par l'intégration de cette architecture"



Vue des emplacements proche des mobil-homes existants



Croquis du chalet bois souhaité.



Vue générale depuis le point haut du camping.